

Conseil Municipal du 29 janvier 2015

PJ :

- CR Séance du 18 décembre 2014
- Liste des projets d'investissement
- Tableau de proposition de subventions 2015
- Compte rendu d'activité 2013 de la concession gaz naturel GRDF

Le vingt-neuf janvier deux mil quatorze, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le vingt-deux janvier 2015, se sont réunis à la mairie, lieu habituel de leurs réunions, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BERNIER Marc.

Etaient présents : BERNIER Marc, LEFEUVRE Régis, MONNIER Solange, LETERME Yves, JEAN Julie, ADAM Sophie, DUCHENE Lucie, DURAND Michel, JANVIER Dominique, JUDON Patrice, LANGLAIS Linda, RAGOT Chantal, TROU Serge.

Absent(s) excusé(s) : LOINARD Mickaël, POTTIER Isabelle

Pouvoir(s) : néant.

Secrétaire de séance : Serge TROU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu de la séance du 18 décembre 2014.

Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

5b - Autorisation préalable au vote du BP.

15 - Acquisition tracteur.

16b - Participation financière communale à l'acquisition d'équipements informatiques de l'école St Joseph

Eléments budgétaires 2015

1) Affaires scolaires

1a) Affaires scolaires Ecole Publique Eugène Hairy : Coût moyen 2014 par élève maternelle

DCM 2015-01-29-01a

Monsieur le Maire expose :

« Comme chaque année, il est proposé de déterminer le coût moyen annuel de scolarisation d'un enfant à l'école maternelle Eugène Hairy, en tenant compte des différentes charges attachées au fonctionnement de ce service :

Coût moyen d'un enfant à l'école maternelle Eugène Hairy - Année 2014
(compte analytique n° 80)

Articles	Dépenses	Année 2007	Année 2008	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014
60611	Eau et assainissement	420,10	240,89	733,41	773,30	484,04	404,11	536,37	373,42
60612	Energie et électricité	699,04	755,96	733,66	700,37	1 029,45	918,09	1 205,20	1 058,26
60621	Combustibles	2 000,00	492,27	4 526,80	4 648,78	4 734,06	5 414,64	4 286,51	5 518,68
60628	Pharmacie	-	40,65	13,87	84,82	26,68	-	11,75	-
60631	Fournitures d'entretien	212,76	357,80	302,88	251,44	462,20	511,56	529,04	318,34
60632	Fournitures petit équipement	0,00	5,99	303,39	145,28	314,06	719,86	361,37	455,30
60633	fournitures de voirie	-	-	100,91	-	-	228,60	-	-
6067	Fournitures scolaires	5 253,28	5 747,70	4 733,81	4 978,20	3 846,71	4 394,10	3 942,38	4 125,72
6135	Location photocopieur	-	-	-	601,62	714,72	449,49	-	-
61522	Entr bâtiments	692,07	882,81	4 088,31	278,31	345,76	107,52	579,35	119,44
61558	Entretien autres biens	460,23	-	438,08	-	72,86	-	-	163,71
6156	Contrats de maintenance	1 256,55	971,03	854,97	-	-	841,43	1 068,57	1 109,57
616	Assurances	320,47	293,45	312,40	184,96	129,09	129,77	136,96	236,83
6182	Documentation générale	-	-	-	-	-	-	-	-
6262	Télécommunications	270,79	271,11	268,80	296,57	269,99	228,68	261,79	300,18
64	Salaires	42 532,26	42 027,05	42 353,64	43 390,78	44 087,36	44 668,54	47 301,21	49 135,75
65748	Subv pr franchise postale (dote)	47,15	44,63	45,53	51,03	48,27	42,21	43,85	-
65748	Subv. Projets pédagogiques	1 281,56	1 183,53	1 219,01	1 380,00	1 242,03	1 102,62	1 076,85	1 172,69
6714	Arbre de Noël	476,43	553,28	372,30	539,90	298,31	554,10	500,33	559,28
Total		55 922,69	53 868,15	61 401,77	58 305,36	58 105,59	60 715,32	61 841,53	64 647,17
		6,55%	-3,67%	13,99%	-5,04%	-0,34%	4,49%	1,85%	4,54%
					Détail 2014	chauff	copieur	extinct	dératis
					article 6156	279,21 €	648,45 €	103,68 €	78,23 €
					-10,00%	-12,96%	-4,26%	8,89%	14,29%
Nombre d'élèves		55	53	60	54	47	45	49	56
Coût annuel par élève		1 016,78 €	1 016,38 €	1 023,36 €	1 079,73 €	1 236,29 €	1 349,23 €	1 262,07 €	1 154,41 €
Coût par trimestre civil		254,19 €	254,10 €	255,84 €	269,93 €	309,07 €	337,31 €	315,52 €	288,60 €
					5,51%	14,50%	9,14%	-6,46%	-8,53%
Coût moyen hors subvention projets pédagogiques et Arbre de Noël (base de la dotation éc. Privée)									
(ces subventions, versées à 100 % à OGEC et Asso Parents Elèves, doivent être défalquées de la dotation communale)									
Ecole maternelle									
Coût Total annuel		55 922,69	53 868,15	61 401,77	58 305,36	58 105,59	60 715,32	61 841,53	64 647,17
Projets pédagogiques à soustraire		- 1 281,56	- 1 183,53	- 1 219,01	- 1 380,00	- 1 242,03	- 1 102,62	- 1 076,85	- 1 172,69
Arbre de Noël à soustraire		-476,43	- 553,28	- 372,30	- 539,90	- 298,31	- 554,10	- 500,33	- 559,28
Total		54 164,70	52 131,34	59 810,46	56 385,46	56 565,25	59 058,60	60 264,35	62 915,20
		7,15%	-3,75%	14,73%	-5,73%	0,32%	4,41%	2,04%	4,40%
Nombre d'élèves		55	53	60	54	47	45	49	56
Coût annuel par élève		984,81 €	983,61 €	996,84 €	1 044,18 €	1 203,52 €	1 312,41 €	1 229,88 €	1 123,49 €
Coût par trimestre civil et par élève		246,20 €	245,90 €	249,21 €	261,04 €	300,88 €	328,10 €	307,47 €	280,87 €

Décision

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1°- fixe le coût moyen annuel 2014 d'un enfant de classe maternelle, tel qu'il résulte des décomptes ci-dessus, à :

->1 154,41 € (soit 288,60 € par trimestre civil), avec subventions,

->1 123,49 € (soit 280,87 € par trimestre civil), hors subventions ;

2°- précise que le coût moyen hors subventions « projets pédagogiques », « Arbre de Noël » et « dictionnaires départ en 6ème » est déterminé pour servir de base à la dotation versée à l'école privée de Vaiges pour les enfants domiciliés à Vaiges (l'école privée étant également bénéficiaire, au même titre que l'école publique, des subventions « projets pédagogiques » et « Arbre de Noël » et de la dotation « dictionnaires départ en 6ème » allouées par la Commune de Vaiges) ;

3°- précise que le coût moyen incluant les subventions est déterminé pour servir de base à la participation des communes de résidence, aux frais de scolarisation à l'école publique de Vaiges, des enfants domiciliés sur leurs territoires ; et que ce décompte du coût moyen sera visé par le Maire de la commune de résidence et joint en annexe à son autorisation pour la scolarisation à Vaiges.

1b) Affaires scolaires / Ecole Publique Eugène Hairy : Coût moyen 2014 par élève primaire

DCM 2015-01-29-01b

Monsieur le Maire expose :

« Comme chaque année, il est proposé de déterminer le coût moyen annuel de scolarisation d'un enfant à l'école primaire Eugène Hairy, en tenant compte des différentes charges attachées au fonctionnement de ce service :

Coût moyen d'un enfant à l'école primaire Eugène Hairy -Année 2014									
(compte analytique = n° 90)									
Articles	Dépenses	Année 2007	Année 2008	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014
60611	Eau et assainissement	337,94	142,16	280,93	180,17	283,39	384,78	474,41	266,83
60612	Energie et électricité	657,82	1 572,08	526,06	784,86	1 526,15	1 041,50	1 193,67	1 155,29
60621	Combustib 100%gaz à cpter 2011	4 548,89	8 004,92	5 826,95	6 209,47	2 990,89	3 883,56	4 962,53	3 646,21
60628	Pharmacie	-	5,74	13,86	130,18	26,68	-	11,75	33,76
60631	Fournitures d'entretien	198,52	472,42	372,16	372,67	894,18	573,59	509,67	506,59
60632	Fourn. petit équipement	477,66	50,35	324,47	555,19	759,36	175,29	208,45	76,04
6067	Fournitures scolaires	7 098,40	6 121,15	7 096,17	7 482,06	8 158,55	7 799,17	7 520,41	6 869,93
6135	Location photocopieur				601,61	714,71	449,48	-	-
61522	Entretien bâtiments	545,80	921,59	1 597,24	1 435,29	363,70	121,75	837,22	119,43
61558	Entretien autres biens	75,74	-	246,81	80,61	-	-	-	133,25
6156	maintenance copieur/Extinc/chaudi	1 256,55	971,03	854,96	-	-	1 015,89	1 254,38	1 261,97
616	Assurances	377,68	345,83	418,20	257,88	220,53	221,70	233,98	404,79
6182	Documentation générale	-	-	-	-	-	-	-	-
6262	Télécommunications	444,36	818,29	868,11	1 087,58	979,59	966,52	1 043,42	852,50
64	Salaires	9 043,96	9 921,10	5 930,33	6 539,16	6 714,19	6 535,72	6 811,28	7 277,60
65748	subv franchise postale	62,85	67,37	68,72	65,47	69,73	78,15	78,92	-
6574	Intervention CAPEB	400,00				-	-	-	-
65748	Projets pédagogiques	1 708,74	1 786,47	1 839,99	1 771,00	1 793,97	2 041,02	1 938,33	2 057,86
6714	Arbre de Noël	696,85	825,58	1 085,97	973,55	1 226,55	979,74	1 011,06	1 060,80
	Dictionnaires						298,98	252,60	218,92
Total		27 931,76	31 055,05	27 350,93	28 526,75	26 722,17	26 566,84	28 342,08	25 941,77
		20,69%	11,8%	-11,93%	4,30%	-6,33%	-0,58%	6,68%	-8,47%
					Détail 2014	chauff	copieur	extinct	dératis
					article 6156	309,00 €	632,13 €	236,69 €	76,56 €
						1,30%	11,54%	-6,90%	6,17%
									2,33%
Nombre d'élèves à la rentrée de septembre 2014		80	80	77	78	87	81	86	88
Coût annuel par élèves		349,15 €	388,19 €	355,21 €	365,73 €	307,15 €	327,99 €	329,56 €	294,79 €
Coût par trimestre civil		87,29 €	97,05 €	88,80 €	91,43 €	76,79 €	82,00 €	82,39 €	73,70 €
					2,96%	-16,02%	6,78%	0,48%	-10,55%
Coût moyen hors subvention projets pédagogiques et Arbre de Noël (base dotation éc. Privée)									
(ces subventions, versées à 100 % à OGEC et Asso Parents Elèves, doivent être défalquées de la dotation communale)									
Ecole primaire		Année 2007	Année 2008	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014
Coût Total annuel		27 931,76	31 055,05	27 350,93	28 526,75	26 722,17	26 566,84	28 342,08	25 941,77
Projets pédagogiques à soustraire		-1 708,74	-1 786,47	-1 839,99	-1 771,00	-1 793,97	-2 041,02	-1 938,33	-2 057,86
Arbre de Noël à soustraire		-696,85	-825,58	-1 085,97	-973,55	-1 226,55	-979,74	-1 011,06	-1 060,80
Dictionnaires à soustraire							-298,98	-252,60	-218,92
Total		25 526,17	28 443,00	24 424,97	25 782,20	23 701,65	23 247,10	25 140,09	22 604,19
		22,12%	11,43%	-14,13%	5,56%	-8,07%	-19,2%	8,14%	-10,09%
Nombre d'élèves à la rentrée de septembre 2014		80	80	77	78	87	81	86	88
Coût annuel par élève		319,08 €	355,54 €	317,21 €	330,54 €	272,43 €	287,00 €	292,33 €	256,87 €
Coût par trimestre civil et par élève		79,77 €	88,88 €	79,30 €	82,64 €	68,11 €	71,75 €	73,08 €	64,22 €

Décision

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1°- fixe le coût moyen annuel 2014 d'un enfant de classe maternelle, tel qu'il résulte des décomptes ci-dessus, à :

-> 294,79 € (soit 73,70 € par trimestre civil), hors subventions,

-> 256,87 € (soit 64,22 € par trimestre civil), avec subventions ;

2°- précise que le coût moyen hors subventions « projets pédagogiques », « Arbre de Noël » et « dictionnaires départ en 6ème » est déterminé pour servir de base à la dotation versée à l'école privée de Vaiges pour les enfants domiciliés à Vaiges (l'école privée étant également bénéficiaire, au même titre que l'école publique, des subventions « projets pédagogiques » et « Arbre de Noël » et de la dotation « dictionnaires départ en 6ème » allouées par la Commune de Vaiges) ;

3°- précise que le coût moyen incluant les subventions est déterminé pour servir de base à la participation des communes de résidence, aux frais de scolarisation à l'école publique de Vaiges, des enfants domiciliés sur leurs territoires ; et que ce décompte du coût moyen sera visé par le Maire de la commune de résidence et joint en annexe à son autorisation pour la scolarisation à Vaiges.

Enregistrée en Préf le 02/02/2015

publiée le 19/02/2015

1c) Affaires scolaires / Ecole privée St Joseph : Ecole privée : Dotation année 2015

DCM 2015-01-29-01c

Monsieur le Maire donne à titre d'information, l'estimation de la dotation pour l'année 2015 en fonction des élèves présents au 31 décembre 2014, et basée sur les coûts annuels moyens par élève 2014 (maternelle et primaire) hors subventions « projets pédagogiques », « arbre de Noël » et « dictionnaires départ en 6ème » :

Détermination dotation 2015 école privée Saint Joseph

en supplément aux subventions "arbre de Noël", "projets pédagogiques" et prix communal départ en 6ème

Enfants de la maternelle privé	29
Nombre d'enfants au 31.12.2014 vaigeois	14
Nombre d'enfants au 31.12.2014 dérogatoires	3
Enfants non subventionnables (ext. et non dérogatoires)	12
Donc nombre d'enfants pour évaluation de crédit (domiciliés, et dérogatoires -NB : abattement pour dérogatoires, supprimé en 2011)	17
Coût moyen annuel 2014 par élève maternelle publique	1 123,49 €
Donc montant dotation annuelle 2015 évaluée pour BP à :	19 099,33 €
Enfants du primaire privé	38
Nombre d'enfants au 31.12.2013 vaigeois	19
Nombre d'enfants au 31.12.2013 dérogatoires	6
Enfants non subventionnables (ext. et non dérogatoires)	13
Donc nombre d'enfants pour évaluation de crédit (domiciliés et dérogatoires -NB : abattement pour dérogatoires, supprimé en 2011)	25
Coût moyen annuel 2013 par élève primaire publique	256,87 €
Donc montant dotation annuelle 2014 évaluée pour BP à :	6 421,75 €
Estimation du crédit budgétaire prévisonnel à inscrire =	25 521,08 €
NB : Ce total ne résulte que de l'estimation ci-dessus, car le montant réel des versements sera décompté sur présentation de l'état des effectifs présents au dernier jour de chacun des 4 trimestres de l'année 2015	
Pour mémoire « abattement de 20 % » : principe supprimé par délibération n° 2011-02-24-09a.	
Règle du Régime dérogatoire = scolarisation en établissement public autorisée du fait de la règle dérogatoire communale (au moins 1 des parents travaille à Vaiges sous contrat à durée indéterminée)	
Modalités de versement : Le versement de la dotation est effectué trimestriellement, auprès de l'OGEC, sur présentation de la liste des enfants présents au dernier jour du trimestre (=dernier jour scolaire en mars, juin, septembre et décembre). Pour les enfants dérogatoires : fourniture en Mairie, à chaque rentrée scolaire, d'une attestation de l'employeur mentionnant Nom, prénom, adresse et nature du contrat de travail.	
arrondi à pour la proposition de BP 2015 =	26 000,00 €

Décision

Le Conseil municipal, après en avoir délivré, à l'unanimité :

- *accepte la méthode de calcul et les règles présentées ci-dessus ;*
- *dit que les listes justificatives des effectifs présents au dernier jour du trimestre concerné, seront fournies avec les mentions des noms, prénoms, dates de naissances, adresses et classes, de chaque élève ;*
- *décide d'inscrire un crédit arrondi à 26 000 € à l'article 6558 (Autres contributions obligatoires) ;*
- *la présente délibération sera notifiée à Mme la Directrice de l'école privée de Vaiges.*

Enregistrée en Préf le 02/02/2015

publiée le 19/02/2015

1d) Affaires scolaires / Subvention « Arbre de Noël 2015 » allouée aux 2 écoles

DCM 2015-01-29-01d

Monsieur le Maire expose :

« Comme chaque année, il est proposé au Conseil Municipal de déterminer le montant de la subvention arbre de Noël versée aux enfants des écoles de Vaiges.

Pour l'arbre de Noël 2014, les écoles ont perçu 12 € par enfant.

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ; fixe le montant de la subvention Arbre de Noël 2015 à 12 € par enfant, comme suit :

=> pour école publique : vaigeois, RPI, dérogatoires, et autorisés par Maire de résidence car cette subvention est incluse dans les coûts de scolarisation recouvrables pour la scolarisation à l'école publique,

=> pour école privée : vaigeois et dérogatoires (absence de RPI, absence de participation des communes de résidence)

Les effectifs retenus pour le calcul du crédit affecté à cette subvention sont les effectifs inscrits sur les listes de la rentrée scolaire 2014/2015.

ECOLE SAINT JOSEPH				ECOLE EUGENE HAIRY			
	maternelle	primaire	TOTAL		maternelle	primaire	TOTAL
domiciliés à Vaiges	12	18	30	domiciliés à Vaiges	42	59	101
Dérogatoires	3	6	9	Dérogatoires	6	7	13
				RPI	6	19	25
				Extérieurs autorisés/Maires	2	3	5
Effectif Eligible subv Arb Noël	15	24	39	Effectif Eligible subv Arb Noël	56	88	144
Extérieurs	13	12	25				
taux	46,43%	33,33%	39,06%				
TOTAL	28	36	64				

-> soit pour l'Ecole publique : 56 maternelles + 88 primaires = 144 élèves,

-> soit pour l'Ecole privée : 15 maternelles (12 + 3 dérogatoires) + 24 primaires (18 + 6 dérogatoires) = 39 élèves,

- Pour l'école privée : la subvention sera versée à l'A.P.E.L. (sur présentation en Mairie, avant le 10 décembre 2015, des factures justificatives de l'emploi de cette subvention). Le montant du versement sera limité au total des dépenses réalisées. Le crédit budgétaire est plafonné à 39 x à 12 € = 468,00 €, et sera inscrit au Budget à l'article 6574 ;

- Pour l'école publique, la commune règlera directement les factures dans la limite du crédit ouvert, le crédit sera inscrit à l'article 6714 (144 x à 12 € = 1 728 €).

Enregistrée en Préf le 02/02/2015

publiée le 19/02/2015

1e) Affaires scolaires / Legs BRUNEAU (Opération n° 0149) : Crédits 2015

DCM 2015-01-29-01e

Monsieur le Maire explique que les intérêts perçus sur l'année N par la Commune sur les placements, en OAT, des fonds du legs BRUNEAU, sont inscrits l'année N+1 à l'opération N° 149, et sont affectés à l'Ecole Publique (matériels à l'appréciation du directeur de l'Ecole publique).

Le montant des intérêts perçus en 2014 est de 1 039,99 € (imputation à l'article 7621).

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- accepte l'inscription d'un crédit de 1 039,99 € à l'opération n° 0149 du Budget Primitif 2015 (à financer par le prélèvement sur section fonctionnement, au motif que cette section encaisse les intérêts en N-1).

Enregistrée en Préf le 02/02/2015

publiée le 19/02/2015

1f) Affaires scolaires / Prix communal aux élèves partant en 6^{ème} (dictionnaires)

DCM 2015-01-29-01f

Monsieur le Maire rappelle :

- la délibération n° 2010-06-21-08 exposant les motifs et le principe d'offrir un dictionnaire à chaque élève des 2 écoles de Vaiges (Eugène Hairy et St Joseph) partant en 6^{ème},
- le plafonnement de ce prix à 20 € / dictionnaire (délibération du 30 janvier 2014).

Le Conseil Municipal est invité à fixer les modalités d'attribution de ce prix pour cette année.

Pour information : nombre d'élèves CM2 de la rentrée scolaire 2014 :

Ecole Publique : 21

Ecole Privée : 10

Décision*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- décide le maintien du plafond à 20 € TTC par dictionnaire ;
- les factures de dictionnaires, accompagnées des listes des enfants partant en 6^{ème}, seront transmises à la Mairie,
- précise que ces dépenses seront imputées à l'article 6714 « Bourse et prix »,
- souhaite que la municipalité soit associée à la cérémonie de remise de ces prix aux enfants.

Enregistrée en Préf le 02/02/2015

publiée le 19/02/2015

2) Subventions diverses 2015**2a) Subventions 2015 aux associations**

DCM 2015-01-29-02a

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote, pour l'année 2015, les subventions suivantes :

	Bénéficiaires de subvention communale	2015
	I – Associations communales	Total=
		48041,80
6574-1	OMS (bilan relatif à la répartition de la subvention N-1)	7 380,00
6574-3	APEEP /Projets pédagogiques Ecole Publique = vote/élève	23,93
	Montant subv 2015/rentrée 14 : 144 x 23,93 €	3 445,92
6574-4	A.P.E.E.P. de Vaiges /vie associative = vote / élève	3,12
	Montant subv 2015 /rentrée 14 : 144 x 3,12 €	449,28
6574-6	APEL /Projets pédagogiques Ecole Privée = vote / élève	23,93
	Montant subv 2015 /rentrée 14: 39 x 23,93 €	933,27
6574-7	A.P.E.L. de Vaiges /vie associative = vote /élève	3,12
	Montant subv 2015 /rentrée 14 : 39 x 3,12 €	121,68
6574-48	subv arbre Noël APEL /délíb spécifique	468,00
6558	OGEC St Joseph Vaiges (dotation école privée) variable selon effectifs / voir Délib 2015-01-29-01c	26 000,00
6574-8	Théâtre de Vaiges	419,28
6574-9	Familles Rurales / Vie associative	1 143,40
6574-10	Familles Rurales /halte garderie Gribouille/voir CEJ	2 186,92
6574-11	Familles Rurales /LAEP Babydoux	284,03
6574-12	Comité des Fêtes	2 616,61
	Comité des Fêtes /Feu d'artifice /délíb spécifique	En attente devis
6574-13	Association de la Vallée de Vaiges	340,21
6574-14	Club de Loisirs (Ainés)	296,51
6574-15	Amicale Anciens Combattants. - A.P.G. - A.F.N.	335,01
6574-16	Amicale Pompiers /Ass actifs et retraités+ RC+abonn revue	1 451,05
6574-17	Groupement communal Protection des cultures	170,63

	II a - Associations extérieures et départementales =	1 865,03
6574-18	S.P.A. demande 0,30€ /habitant pour 2013 soit 351 €	45,78
6574-21	UDAF 53 Laval	291,31
6574-22	Restaurants du Cœur	179,99
6574-23	Banque Alimentaire	230,97
6574-24	Croix Rouge	91,56
6574-25	La Croix d'or	91,56
65741-41	Chambre des Métiers	49,00
6574-29	Paralysés de France	91,56
6574-30	Asso 53 Infirmes Moteurs Cérébraux (I.M.C.)	108,20
6574-31	Ass. Française contre les Myopathies (A.F.M.)Téléthon 53	91,56
6574-33	Ass des conjoints survivants de la Mayenne	57,22
6574	Comité DAL53 de La ligue contre le cancer	91,56
6574	CA Evron VTT cyclo cross	0,00
6574	ADIL 53	43,70
6574	France Alzheimer	156,06
6574	COS Coëvrons (7 agents inscrits * 35 € / agent)	245,00
	II b - Associations nationales	91,56
6574	Ass. Sclérosés en plaques	91,56
	TOTAL SUBVENTIONS VOTÉES	49 998,39 €

Enregistrée en Préf le 11/02/2015

publiée le 19/02/2015

2b) Primes « Energies renouvelables » 2015

DCM 2015-01-29-02b

Suite à la délibération du 28 septembre 2006, relative à l'instauration d'une prime incitative « Energies Renouvelables », Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les nouvelles demandes de prime déposées en Mairie.

Décision :

Vu la délibération n° 2013-01-31-10 adoptant la fiche technique relative à la Prime « Energies Renouvelables »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder la prime « Energies Renouvelables 2015 » aux personnes listées sur l'annexe jointe à la présente délibération ;*
- décide l'inscription des crédits nécessaires (8 x 300 € = 2 400 €) au chapitre 204, à l'article 20421 « subvention d'équipement aux personnes privées », de la section investissement du Budget Général 2015 ;*
- autorise le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

Il est rappelé que la délibération n° 17 en date du 31 mai 2007 a fixé à 3 ans la durée d'amortissement de cette prime. Pour la présente décision, les conditions d'amortissement sont donc les suivantes :

Objet : Prime « Energies Renouvelables 2015 »

Montant à amortir = 2 400 €

Durée d'amortissement = 3 ans, à compter de l'année N +1 (N = année versement prime)

soit un montant annuel de 800 € à inscrire au Budget Général, sur les 3 exercices suivant année N, sur les imputations comptables suivantes :

-> recettes d'investissement : chapitre 040 /article 280421,

*->dépenses de fonctionnement : chapitre 042 / article 6811.
- précise que les nouvelles demandes seront examinées en janvier 2016.*

Annexe à la délibération n° 2015-01-26-02b

PRIME ENERGIES RENOUVELABLES 2015

N° Dossier	Equipement installé	Date de paiement de la facture	Montant TTC de la facture acquittée	Nom du propriétaire et référence du logement	Prime accordée
2015-01	Poêle à Bois	28/12/13	2 926,54 €	DURAND Michel 9 rue des bruyères	300 €
2015-02	Pompe à chaleur aérothermie et chauffage au sol	17/12/13	11 651,27 €	TERRIER Isabelle La loge	300 €
2015-03	Chauffage géothermie et chauffage au sol	03/01/2014	19 770,99 €	BESCHER Jean-Michel Haut Coyais	300 €
2015-04	Poêle à pellets	31/03/2014	5 848,92 €	GLASSIER Martine 20 lot du Marchis	300 €
2015-05	Poêle à pellets	25/04/2014	5 446,97 €	MAREAU Stéphanie 16 rue des Fauvettes	300 €
2015-06	Poêle à Bois	04/10/2014	2 745.11 €	LEUTELIER Dominique 18 lot du Marchis	300 €
2015-07	Poêle à Bois	23/10/2014	6 630,00 €	LETERME Yves 7 imp des violettes	300 €
2015-08	Poêle à Bois	26/11/2011	6 476,22 €	FOURNIER Jimmy La Grange	300 €

Enregistrée en Préf le 02/02/2015

publiée le 19/02/2015

3) Adhésions et cotisations diverses 2015

DCM 2015-01-29-03

Monsieur le Maire expose que les crédits des adhésions et cotisations sont habituellement votés en même temps que les subventions.

En considération de la nature de ces dépenses (et de l'imputation budgétaire différente de celle des subventions), ces dépenses, à inscrire à l'article 6281, sont soumises expressément au vote du Conseil Municipal.

Décision

Après délibération, le Conseil Municipal décide de souscrire les adhésions et cotisations suivantes :

Adhésions - Cotisations	montants
Bénéficiaires	2015
FDGDON	294,10 €
CAUE	68,60 €
AMF - Cotisations	316,03 €
AMF - adhésion au portail « Achatspublics53 »	128,00 €
Fondation du Patrimoine (délib 30/10/2014)	100,00 €
total =	906,73 €

Enregistrée en Préf le 02/02/2015

publiée le 19/02/2015

4) Adhésion CNAS pour 2015 (renouvellement)

DCM 2015-01-29-04

Une délibération annuelle est nécessaire pour le versement de la cotisation CNAS (Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales).

Selon les effectifs actuels, l'adhésion 2015 est à souscrire pour :

**12 permanents + 2 contractuels plus de 6 mois
7 retraités.**

La cotisation 2015 est décomptée comme suit :

Année 2015	Nombre	Montant cotis / agent	Total cotis
Salariés <i>(variation /N-1) :</i>	14 (+ 2)	197,89 € (+ 1,87 %)	2 770,46 €
Retraités <i>(variation /N-1) :</i>	7 (0)	137,38 € (+ 1,06%)	961,66 €
Totaux	21		3 732,12 € <i>(N-1 = 3 274,87 €)</i>

Décision

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide le renouvellement de l'adhésion au CNAS, pour l'année 2015 ;
- décide d'inscrire un crédit d'un montant de 3 800 € au chapitre 012 /charges de personnel (article 6474 «versement aux œuvres sociales »).

Enregistrée en Préf le 02/02/2015

publiée le 19/02/2015

5) 5a) Investissements : Restes à Réaliser au 31/12/2014 au Budget Général

DCM 2015-01-29-05a

Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2014, en Dépenses et en Recettes de la section d'investissement du Budget général, sont présentés au Conseil, et annexés à la présente délibération.

Décision

Après examen de l'état des restes à réaliser au 31/12/2014 en dépenses et en recettes sur la section investissement, le Conseil Municipal prend acte du report au Budget 2015 des crédits budgétaires suivants :

- en dépenses : 383 811,84 €

- en recettes : 73 777,05 €

constatant un déficit sur restes à réaliser de - 310 034,79 €.

Enregistrée en Préf le 02/02/2015

publiée le 19/02/2015

5b) Autorisation préalable au vote du BP pour engagement, liquidation et mandatement de dépenses d'investissement / Budget Général

DCM 2015-01-29-05b

Considérant l'avancement du dossier de restructuration de la cour de l'école, et les dépenses à engager avant le vote du Budget Primitif,

Considérant l'état des restes à réaliser en dépenses d'investissement au 31/12/2014 (Opé 175 = 4 407,32 €)

M. le Maire informe le Conseil Municipal du besoin de crédits en investissement sur le budget Commune pour payer les prestations suivantes :

- Solde à verser à l'entreprise BEZIER	=	5 334,00 € TTC
- Solde à verser au Maître d'œuvre TOPO CONCEPT	=	<u>270,00 € TTC</u>
Total dépenses (à solder)	=	5 604,00 €

Crédit budgétaire disponible en restes à réaliser dépenses sur Opé 175=		<u>4 407,32 €</u>
Besoin de crédit avant le vote du BP	=	1 196,68 €

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve l'exposé ci-dessus ;
- autorise le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du Budget Primitif 2015, les dépenses d'investissement telles qu'exposées ci-dessus ;
- précise que qu'un crédit de 1 200 € sera inscrit en dépenses pour l'opération 175 à la section d'investissement du Budget Primitif 2015.

Enregistrée en Préf le 02/02/2015

publiée le 19/02/2015

Opération 176 / Tribunes - Vestiaires

6) Avenant n° 1 au marché de travaux BERTHE / Lot 1 - Gros oeuvre

DCM 2015-01-29-06

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la signature (dans le cadre de sa délégation en matière de marchés publics -cf alinéa 1° de la délibération n° 2014-04-09-06) de l'avenant n° 1 au marché initial passé avec l'entreprise BERTHE (Ste Suzanne) pour le lot 1 « Gros oeuvre » en vue de la réalisation d'un muret banché au pied des tribunes conformément à la demande de la maîtrise d'ouvrage.

Le montant de marché passé avec l'entreprise BERTHE est donc modifié comme suit :

	H.T.	T.T.C.
Montant initial	125 557,70 €	150 669,24 €
Avenant n° 1 (+ 2,42 %)	+ 3 034,50 €	+ 3 641,40 €
Total marché	128 592,20 €	154 310,64 €

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- prend acte de la modification de marché telle qu'exposée ci-dessus ;
- autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision.

Enregistrée en Préf le 02/002/2015

publiée le 19/02/2015

7) Avenant n° 1 au marché de travaux DUVAL / Lot 3 - Etanchéité

DCM 2015-01-29-07

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la signature (dans le cadre de sa délégation en matière de marchés publics -cf alinéa 1° de la délibération n° 2014-04-09-06) de l'avenant n° 1 au marché initial passé avec l'entreprise DUVAL pour le lot 3 « Etanchéité » en vue de la prise en compte d'une moins-value pour remplacement de mousse polyuréthane par de la laine de roche.

Le montant de marché passé avec l'entreprise DUVAL est donc modifié comme suit :

	H.T.	T.T.C.
Montant initial	30 000,00 €	36 000,00 €
Avenant n° 1 (- 6,11 %)	- 1 832,00 €	- 2 198,40 €
Total marché	28 168,00 €	33 801,60 €

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- prend acte de la modification de marché telle qu'exposée ci-dessus ;
- autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision.

Enregistrée en Préf le 02/02/2015

publiée le 19/02/2015

Opération 172 / Restructuration urbaine : Projet Parking et abords de la salle polyvalente

8) 8a) Restructuration du parking de la salle polyvalente : approbation du projet et lancement de l'opération

DCM 2015-01-29-08a

M. le Maire expose le dossier PROJET et l'estimatif, présentés par le Bureau TECAM, Maître d'œuvre désigné pour la restructuration, la sécurité et l'accessibilité du parking de la salle polyvalente et de ses abords.

Après examen de ce projet le 15 janvier 2015, la commission « AMENAGEMENTS COMMUNAUX » a donné un avis favorable au lancement de cette opération.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce dossier.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** et **VALIDE** le projet présenté ;
- **DEMANDE** au Maître d'œuvre de prévoir une variante pour stationnements en « épi » ;
- **DEMANDE** au Maître d'œuvre de procéder à l'élaboration du dossier du DCE ;
- **AUTORISE** le Maire à lancer les consultations des prestataires nécessaires à la réalisation de ce projet (missions SPS, CTC et accessibilité, concessionnaires réseaux : SDEGM/éclairage public et réseau électrique urbain, etc...).

Enregistrée en Préf le 02/02/2015

publiée le 19/02/2015

8b) Restructuration du parking de la salle polyvalente : lancement de l'opération, plan de financement et demandes de subventions

DCM 2015-01-29-08b

Considérant la délibération n° 2015-01-29-08a du Conseil Municipal approuvant le PROJET présenté pour l'opération de restructuration du parking de la salle polyvalente ;

Considérant l'estimation reçue du Maître d'œuvre pour les travaux ;

Le coût, en phase PROJET, pour cette opération, peut être détaillé comme suit :

- Travaux

- Terrassement	:	17 700 €	
- Voirie – bordures	:	113 308 €	
- Assainissement EP	:	22 527,50 €	
- Espaces verts	:	/agents communaux + dépenses fournitures	
- Téléphone	:	<u>732,50 €</u>	
Sous-total HT	=	154 268,00 €	185 121,60 € TTC
- Rémunération Maîtrise d'Oeuvre HT	:	<u>6 750 €</u>	8 100 € TTC
- Dépenses connexes :			
-> Eclairage public /SDEGM	:	15 000 €	15 000 € (participation HT)
-> Divers imprévus (réseaux, etc...)	:	<u>10 000 €</u>	<u>12 000 € TTC</u>
Total HT	=	186 018 €	220 221,60 € TTC

Décision :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- prévoit le plan de financement suivant :

<i>- Subvention Etat /DETR 2015 /Sécurité</i>	<i>:</i>	<i>25 641 €</i>	<i>20 % sur 128 208 € HT</i>
<i>/Accessibilité</i>	<i>:</i>	<i>10 871 €</i>	<i>20 % sur 54 357,50 € HT</i>
<i>- Subvention Département 53 /ACQ 2015</i>	<i>:</i>	<i>22 665 €</i>	<i>30 % sur 75 552,50 € HT</i>
<i>- Subvention Département 53 /Amendes Police</i>	<i>:</i>	<i>25 000 €</i>	
<i>- emprunts et autofinancement et FCTVA</i>	<i>:</i>	<i>136 044,60 €</i>	
<i>Total</i>	<i>=</i>	<i>220 221,60 €</i>	

- sollicite pour cette opération l'aide financière :

-> de l'Etat au titre de la DETR -Programme 2015,

-> du Département au titre des Aménagements Communaux de Qualité -Programme 2015,

-> du Département au titre des Amendes de Police -Programme 2015.

- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Enregistrée en Préf le 02/02/2015

publiée le 19/02/2015

Maison médicale

9) 9a) Maison de santé pluridisciplinaire : 3^{ème} phase d'aménagement / création du 3^{ème} cabinet et aménagement de l'étage : approbation du projet et lancement de l'opération

DCM 2015-01-29-09a

M. le Maire présente le dossier PROJET et l'estimatif, réalisés par l'EURL SOURTY, Maître d'œuvre désigné pour la 3^{ème} phase d'aménagement de la maison de santé pluridisciplinaire, et réalisé en concertation avec les médecins.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE et VALIDE le projet présenté ;

- DEMANDE au Maître d'œuvre de procéder à l'élaboration du dossier du DCE ;

- AUTORISE le Maire à lancer les consultations des prestataires nécessaires à la réalisation de ce projet (missions SPS, CTC et accessibilité,...)

Enregistrée en Préf le 02/02/2015

publiée le 19/02/2015

9b) Maison de santé pluridisciplinaire : 3^{ème} phase d'aménagement / création du 3^{ème} cabinet médical et aménagement de l'étage : lancement de l'opération, plan de financement et demandes de subventions

DCM 2015-01-29-09b

Considérant la délibération n° 2015-01-29-09b du Conseil Municipal approuvant le PROJET présenté pour la 3^{ème} phase d'aménagement de la maison de santé pluridisciplinaire;

Considérant l'estimation reçue du Maître d'œuvre pour les travaux ;

Le coût, en phase PROJET, pour cette opération, peut être détaillé comme suit :

<i>- Travaux</i>	<i>:</i>	<i>224 000 €</i>	<i>268 800 € TTC</i>
<i>- Rémunération Maîtrise d'Oeuvre HT</i>	<i>:</i>	<i>15 680 €</i>	<i>18 816 € TTC</i>
<i>- Dépenses connexes :</i>			
<i>-> mission SPS</i>	<i>:</i>	<i>3 000 €</i>	<i>3 600 € TTC</i>
<i>-> mission CTC et accessibilité</i>	<i>:</i>	<i>5 000 €</i>	<i>6 000 € TTC</i>
<i>-> divers VRD et imprévus</i>	<i>:</i>	<i>10 000 €</i>	<i>12 000 € TTC</i>
Total	=	257 680 € 309 216 € TTC	

Décision :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- prévoit le plan de financement suivant :

- Subvention Etat /DETR 2015	: 77 304 € 30 % sur HT
- Subvention Conseil Régional /NCR	: 51 536 € 20 % sur HT
- emprunts et autofinancement et FCTVA	: 180 376 €
Total	= 309 216 €

- sollicite pour cette opération l'aide financière :

-> de l'Etat au titre de la DETR -Programme 2015 ;

-> du Conseil Régional des Pays de La Loire -Programme NCR 2014-2016.

- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Enregistrée en Préf le 06/02/2015

publiée le 19/02/2015

10) Priorisation des opérations d'investissements

DCM 2015-01-29-10

Liste des projets en prépa 2015 (issue de la visite de la commune en juin 2014)

		coûts et/ou estimations
Opé 205 / Terrain multisports	Moeuvre TECAM pour étude aménagement / devis =	6 420,00 €
	Démolition anciens vestaires	?
	plateforme terrain multisports = devis EUROVIA	15 294,33 €
	Pose terrain multisports (engagé = 39 828 - payé = 24 216)	15 612,00 €
	Remise en état anc terr pompiers "Aire du Marchis" / estim	5 000,00 €
Maison médicale	Aménagement étage + combles (délib 29/01/2015)	309 216,00 €
	signalétique extérieure « pôle santé »	?
Opé 172 / Restructuration urbaine	Parking et abords salle polyvalente (délib 29/01/2015)	220 221,60 €
Opé 142 / Matériels	Tracteur (délib 29/01/2015)	38 760,00 €
	41 Détecteurs fumées pour locatifs et communaux / devis lev	1 500,00 €
	Acquisition four et frigo / restaurant scolaire	?
	Diverses signalétiques de voirie + aires de jeux / estim	10 000,00 €
	panneau Ralentisseur vitesse Route Ste Suzanne	?
Opé 155 / Musée	Peintures intérieures / 2 pièces au RdC =	8 326,64 €
	Chauffage (conservation système fuel ou install convecteurs électriq.)	?
Opé 184	Travaux Impasse Sulzheim /RAR =	15 424,80 €
Opé / Parc public	Local d'urgence + WC public dans commutateur	?

	Rénovation des remises face salle de musique	?
Opé 209 / Jardin public	Démolition anciens WC publics	?
Opé 181 / Eglise	Système de chauffage / estim	35 000,00 €
Opé 169 / Ecole primaire	Suppression des portes de garage	?
	Réparations poteaux du préau	?
	Classes 2 et 4 : isolation et insonorisation	?
	Install cloison sépar filles et garçons dans WC	?
	Electricité et éclairage sous le préau	?
Opé 175 / Ecole maternelle	Rénovation du préau	?
	Peintures sur cour	?
Opé 152, 199, et 206 / Locatifs communaux	Divers travaux selon besoins renovation : peinture, équipements de chauffage (exe: tapisserie à refaire dans 1 logement Rte du Mans)	5 000,00 €
Opé 154 / Mairie	éclairage du bureau d'accueil, restauration reliures registres Etat Civil	?
Opé 194 / Plan d'eau	Etude réaménagement (espaces publics et divers équipements et/ou bâtiments) / devis Moeuvre	8 040,00 €
	<i>Travaux</i>	<i>progr 2016</i>
Opé 151 / Salle culturelle	Couverture	?
	Etage : réfrigérateur + plan travail	?
Opé / ZA Rte Chammes /éclairage public	bascule AGRIAL	?

Lotissements :		
« Haut ormeau »	Aménag (trottoirs ?) parcelle prévue pour équipement public	
« Les Roseaux »	néant	

Réseau assainissement	Etude rénov /Rue du Fief aux Moines et Rte de Laval	
------------------------------	---	--

Service d'assainissement collectif des eaux usées de l'agglomération

11) Rapport Annuel du délégataire et Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'assainissement collectif/ année 2013

DCM 2015-01-29-11

Monsieur le Maire présente les différents rapports, établis au titre de l'année 2013, par VEOLIA, délégataire du service d'assainissement des eaux usées de l'agglomération de Vaiges :

- **le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public**

- **le rapport annuel du délégataire**

L'ATD'EAU (Agence Technique Départementale de l'Eau), missionnée pour la prestation d'assistance au contrôle et à la vérification du contrat de délégation du Service Public

d'assainissement, a examiné ces rapports et présente un **tableau comparatif** permettant de faire les observations suivantes :

- > le nombre d'abonnés augmente à 399 (392 en 2012),
- > le volume facturé diminue à 34 093 m³ (35 949 m³ en 2012),
- > le volume épuré s'élève à 70 013 m³ (60 060 m³ en 2012),
- > le volume d'eaux parasites est en forte augmentation et atteint 51,30 % (liée aux fortes précipitations en 2013),
- > la recette du fermier VEOLIA s'élève à 45 163,87 € (+ 2 624,87 € / N-1),
- > La recette communale s'élève à 11 838,71 € (+ 888,71 € / N-1)

L'ATD'EAU relève plusieurs non-conformités de prestations du délégataire VEOLIA par rapport au contrat :

- linéaire de l'hydrocurage et imprécisions pour le contrôle par inspection caméra,
- non-respect de la clause de mise en place des conventions spéciales de déversement,
- retard sur le programme de renouvellement d'équipement (- 2 400 € /prévisionnel),
- absence de mention des montants reversés à la collectivité (part communale sur les redevances payées par les usagers).

Décision

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- prend acte de ces rapports, et autorise le Maire à signer tous ces documents, qui seront transmis à l'appui de la présente délibération à Monsieur le Préfet de La Mayenne, au délégataire VEOLIA, et à l'ATD'EAU.

Enregistrée en Préf le 02/02/2015

publiée le 19/02/2015

[Le tableau comparatif des derniers exercices et la synthèse du contrôle du délégataire, établis par ATD'EAU, sont remis ce jour à chaque conseiller municipal.](#)

Locations de terrains

12) Convention d'occupation de terrains à titre provisoire /LEBLANC Eric

DCM 2015-01-29-12

Monsieur le Maire rappelle l'autorisation d'occupation de terrains consentie par convention en date du 14 janvier 2002 à Monsieur Eric LEBLANC.

Afin de régulariser cette occupation, pour y ajouter notamment les terrains occupés par l'activité de paint-ball par le passé, une nouvelle convention est proposée à compter du 1^{er} février 2015.

Cette convention sera renouvelable au 1^{er} janvier 2016 (afin de baser la durée contractuelle sur une année complète).

Le projet de convention a été accepté par M. LEBLANC pour les parcelles suivantes :

Section	Numéro	Lieu-dit	Contenance	Nature
AB	126 (*)	Le vieux chemin	3ha 82a 39ca	T 01
AB	130 en partie	Le pré des haies	1ha 50a 26ca	P 02
YA	8	Le Champs des Noyers	1ha 64a 10ca	P 04
			4ha 01a 85ca	T 02
			<u>1ha 33a 95ca</u>	T03
			6ha 99a 90ca	
YA	11	Le Pré du Bourg	0ha 13a 80ca	P 01
Superficie totale			12ha 46a 35ca	

(*) La parcelle AB 126 reste mise à disposition à titre gratuit en contrepartie de l'entretien régulier par Monsieur Eric LEBLANC et d'un droit de passage pour l'accès aux parcelles AB 72 et AB 130 (enclavées).

- La redevance d'occupation s'établit donc sur 8ha 63a 96ca ;

- la redevance annuelle reste fixée à 105 € l'hectare, payable auprès du comptable public de la Commune de Vaiges (Trésorerie d'Evron), à terme échu au 31/12 de chaque année, soit pour l'année 2015 = 105 € x 8ha 63a 96ca = 907,16 € x 11/12 mois = 831,56 € ;
- la redevance est révisable au 1^{er} janvier de chaque année selon l'indice national des fermages (arrêté par le Ministère de l'Agriculture et publié annuellement au JORF). La valeur de cet indice au 1^{er} janvier 2015 est de 108,30 (publié au JORF du 25/07/2014).

Décision

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- autorise l'occupation des terrains par Monsieur Eric LEBLANC, telle que et aux conditions présentées ci-dessus ;
- autorise le Maire à signer cette convention, et à effectuer toutes démarches nécessaires à ce dossier.

Enregistrée en Préf le 02/02/2015

publiée le 19/02/2015

13) Convention d'occupation de terrains à titre provisoire /Asso TEAM NEMESIS

DCM 2015-01-29-13

Monsieur le Maire présente l'autorisation d'occupation de terrains consentie par convention précaire avec effet au 1^{er} février 2015 à l'Association TEAM NEMESIS.

Le projet de convention et les conditions d'occupation ont été arrêtés après concertations avec l'Association TEAM NEMESIS et les riverains des terrains concernés et référencés au cadastre comme suit :

Section	Numéro	Lieu-dit	Contenance	Nature
AB	72	Bagatelle	0ha 89a 53ca	P 03
AB	130 en partie	Le pré des haies	2ha 00a 23ca	P 02
Superficie totale			2ha 89a 76ca	

- la redevance annuelle est fixée à 105 € l'hectare, payable auprès du comptable public de la Commune de Vaiges (Trésorerie d'Evron), à terme échu au 31/12 de chaque année, soit pour l'année 2015 = 105 € x 2ha 89a 76ca = 304,25 € x 11/12 mois = 278,90 € ;
- la redevance est révisable au 1^{er} janvier de chaque année selon l'indice national des fermages (arrêté par le Ministère de l'Agriculture et publié annuellement au JORF). La valeur de cet indice au 1^{er} janvier 2015 est de 108,30 (publié au JORF du 25/07/2014).
- Cette convention sera renouvelable au 1^{er} janvier 2016 (afin de baser la durée contractuelle de cette convention sur une année complète).

Décision

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- autorise l'occupation des terrains par l'Association TEAM NEMESIS, telle que et aux conditions prévues à la convention mentionnée ci-dessus ;
- autorise le Maire à signer cette convention, et à effectuer toutes démarches nécessaires à ce dossier.

Enregistrée en Préf le 02/02/2015

publiée le 19/02/2015

14) Contrat passé avec le Laboratoire Départemental d'Analyses pour les contrôles sanitaires réglementaires au restaurant scolaire / année 2015

DCM 2015-01-29-14

Le Laboratoire Vétérinaire Départemental a transmis sa proposition de renouvellement du contrat HYG n° 281 relatif aux analyses microbiologiques de denrées alimentaires et des surfaces sanitaires, à réaliser au restaurant scolaire de Vaiges au cours de l'année 2015.

Pour mémoire, les Services sanitaires de l'Etat impose à la Commune 2 analyses complètes sur produits finis par trimestre, donc 6/an (cf. compte rendu d'inspection du 1^{er} octobre 2004)

Les tarifs des prestations restent identiques à l'année 2014.

Ces analyses, en fréquence bimestrielle (6/an), comprendront :

-> Collectes (1 fois tous les 2 mois = 6 collectes) = 64,98 €

-> Analyses (1 fois tous les 2 mois = 6 analyses) = 240,90 €

dont :

1 contrôle entrée froide avec produits carnés

2 contrôles entrée froide sans produits carnés

1 contrôle plat cuisiné sans manip après cuisson

1 contrôle plat cuisiné avec manip après cuisson

1 contrôle pâtisserie crème

-> 18 contrôles de surfaces = 102,06 €

soit total annuel = 407,94 € HT

-> frais de dossier par série d'échantillons = 3,79 € HT

Décision

Après en avoir délibéré, et considérant les conditions de ce contrat pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, le Conseil Municipal :

- prend acte et valide la signature de ce contrat par le Maire.

Enregistrée en Préf le 02/02/2015

publiée le 19/02/2015

Matériels espaces verts

15) Acquisition de matériel pour le service des espaces verts : Tracteur

DCM 2015-01-29-15

Monsieur LETERME, Adjoint délégué, rend compte de la consultation de fournisseurs pour le projet d'acquisition d'un tracteur.

Décision

Considérant le besoin de changement de matériel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de retenir l'offre présentée par la Sté J.B. FOURNITURES pour le matériel suivant :

Type de matériel :

Marque : CLAAS

Référence : Modèle 443 PLUS CELTIS (92 CV - 4 roues motrices)

Garantie constructeur : 18 mois (maintenance comprise)

pour un montant de 32 300 € HT, soit 38 760 € TTC ;

- précise que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2015 (Opération n° 142 / Article 21571) ;

- précise que ce matériel sera inscrit à l'actif des biens sous le n° d'inventaire 215-140 répertorié « Tracteur CLAAS » ;

- accepte la reprise du Tracteur RENAULT 754 actuel (acheté en juin 1995 /mandat n°325 d'un montant de 160 110 F soit 24 408,61 €), consentie par la Sté J.B. FOURNITURES pour un montant de 12 000 € (10 000 € HT) ;
- et précise que ce tracteur ne figurant plus à l'actif des biens de la Commune de Vaiges, la recette de cette cession-reprise sera imputée au Budget Général à l'article 7788 (recettes exceptionnelles) pour un montant de 12 000 € ;
- dit qu'il y aura lieu de mettre à jour le contrat d'assurance concerné par cette modification de matériel.

Enregistrée en Préf le 06/02/2015

publiée le 19/02/2015

16) 16a) Compte-rendu de commissions communales

DCM 2015-01-29-16a

- Commission « Aménagements communaux » :

Propositions :

- ➔ Local d'urgence : considérant la démolition programmée des anciens vestiaires football (hébergeant l'actuel local d'urgence), la commission propose l'aménagement d'un nouveau local d'urgence dans l'ancien commutateur ERDF situé près de la salle de musique. Un courrier est à adresser aux associations (Comité des Fêtes et Asso. de La Vallée) les invitant à enlever les matériels entreposés actuellement dans ce commutateur.
- ➔ Ancienne bâtisse située Place du Musée Robert-Glétron : la commission propose de conserver cet ancien bâtiment et de le transformer pour partie en préau (permettant l'accueil du public /ex : abri en cas de pluie pour les promeneurs) et pour partie en locaux à disposition des associations pour entreposer du matériel.
- ➔ Chauffage du Musée : le dispositif de chauffage fuel sera conserver pour l'instant (passer commande pour la réparation de la canalisation extérieure d'amenée de fuel).
- ➔ Plaque commémorative anniversaire « Jumelage Sulzheim » : cette plaque sera réinstallée à proximité de la Mairie afin d'être plus visible du public.
- ➔ Digue du plan d'eau : Après constat, en présence du Président du Syndicat de Bassin de La Vaige (délégué pour la maîtrise d'ouvrage des travaux) et l'entreprise SNTP SALMON, du glissement du soutènement d'une partie de la digue, il est convenu que l'entreprise intervienne pour refaire cette partie de la digue dès que les conditions météorologiques et l'assèchement du terrain le permettront.

- Commission « Habitat - Logement » :

- ➔ Parc de logements locatifs communaux : Mme Julie JEAN rend compte de la situation actuelle d'occupation des logements communaux. Sur les 13 logements, 1 vacant Rue du Mans et 2 prochainement disponibles (Rue du Mans et Rue Robert-Glétron).

- Commission « Affaires scolaires » :

- ➔ Conseil Municipal de Jeunes : la commission se prononce favorablement sur le projet, présenté par le Directrice du Service d'Accueil périscolaire, pour la mise en place d'un Conseil Municipal de Jeunes. Mme Sophie ADAM a été désignée en qualité de référente élue pour l'accompagnement de ce projet. La création « officielle » de ce Conseil Municipal de Jeunes sera soumise à délibération du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

- Participation communale au financement de matériels informatiques de l'école St Joseph (voir délibération n° 2015-01-29-16b ci-après).

16b) Participation communale au financement de matériels informatiques de l'école St Joseph

DCM 2015-01-29-16b

Suite à la demande reçue de la Directrice de l'école St Joseph, sollicitant la participation financière de la Commune en vue de l'équipement en matériels informatiques de l'école St Joseph, cette question a été examinée par la Commission des Affaires Scolaires réunie le mardi 27 janvier 2015 à 20h30.

Mme Solange MONNIER rend compte des échanges de cette réunion. La Commission demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de versement d'une subvention.

Décision

Considérant la délibération n° 2014-04-28-04b acceptant le principe d'une prise en charge de l'équipement informatique de l'école St Joseph et sollicitant une information concrète sur les besoins d'équipements,

Considérant les rencontres avec la Directrice de l'école St Joseph ;

Considérant l'absence de projet d'équipement et d'estimation chiffrée ;

Le Conseil Municipal, après délibérations :

- rappelle son accord de principe, par délibération n° 2014-08-28-04b, pour une participation financière de la Commune de Vaiges, à l'acquisition d'équipements informatiques pour l'école St Joseph de Vaiges ;

- fixe cette participation financière exceptionnelle à 5 500 € ;

- dit que cette participation sera versée selon les conditions suivantes :

1°- versement : sur présentation de la facture acquittée,

2°- bénéficiaire du versement : OGEC de l'école St Joseph,

3°- Les crédits nécessaires à cette participation financière communale seront inscrits au Budget Primitif 2015 (chapitre 2042 /Subvention d'équipement aux personnes privées) pour un montant de 5 500 € ;

5°- les conditions d'amortissement de cette participation sont fixées comme suit :

- objet : Informatique St Joseph

- montant à amortir : 5 500 €

- durée amortissement = 5 ans (soit 1 100 € par an à compter de l'année N+1 du versement).

Enregistrée en Préf le 12/02/2015

publiée le 19/02/2015

Dates prochaines réunions

Commissions

- Jeudi 12 mars à 20h : Commission FINANCES élargie (à l'ensemble du Conseil)
- Samedi 31 janvier à 14h : Commission PATRIMOINE

Conseil Municipal

Jeudi 19 mars à 20h30 (Vote des Budgets 2015)

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 00h30.

Le Secrétaire de séance,
Serge TROU

Le Maire,